



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Union for International Cancer Control, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Union for International Cancer Control (UICC) est une organisation mondiale de caractère associatif rassemblant plus de 1 000 organisations de lutte contre le cancer de 155 pays. Elle est également un membre engagé de l'Alliance sur les MNT, organisation de la société civile internationale qui œuvre collectivement à faire connaître les maladies non transmissibles dans le cadre du programme de développement mondial. UICC tient à féliciter la Commission de la condition de la femme pour sa reconnaissance, lors de sa soixante-deuxième session, de l'importance de la question de l'autonomisation des femmes, en particulier en ce qui concerne les femmes et les filles rurales, et de la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de la communication.

Les maladies non transmissibles, notamment les cancers, les maladies cardiovasculaires, les maladies respiratoires chroniques, le diabète et les troubles mentaux et neurologiques, sont les principales causes de décès dans le monde. Elles sont responsables de plus des deux tiers de la mortalité mondiale. Sur le total des décès dus aux maladies non transmissibles à travers le monde, 18 millions surviennent chez des femmes, dont beaucoup sont dans les années les plus productives de leur vie. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'inclusion d'une cible de réduction de la mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles est un signe indubitable que les Nations Unies et les gouvernements reconnaissent le défi majeur que constitue pour la santé et le développement au XXI^e siècle le fardeau croissant des maladies non transmissibles. De plus, il est nécessaire d'atteindre la cible 3.4 sur les maladies non transmissibles pour avancer vers la réalisation de l'objectif 3 sur la santé, de l'objectif 4 sur l'éducation, de l'objectif 5 sur l'égalité des sexes et de l'objectif 10 sur les inégalités, notamment.

Souvent, dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, les femmes et les enfants souffrent d'un triple fardeau en matière de santé, à savoir les problèmes de santé procréative et maternelle, les maladies transmissibles et les maladies non transmissibles. L'exposition accrue à des facteurs de risque tels que le tabagisme (actif ou passif), la mauvaise alimentation, le manque d'activité physique, l'utilisation nocive de l'alcool ou la pollution atmosphérique a des répercussions sur la santé des femmes, et elle augmente également la vulnérabilité des générations futures aux problèmes de santé.

Les femmes et les filles assument une part disproportionnée du fardeau qui résulte des maladies non transmissibles. En effet, ce sont souvent elles qui dispensent les soins au sein de la famille et elles renoncent souvent à leur propre santé et à leurs activités pour se consacrer aux hommes et aux personnes âgées de la famille. Les filles qui quittent l'école pour s'occuper des membres de leur famille vivant avec des maladies non transmissibles se privent souvent de leur éducation et de leur potentiel économique. Dans les familles dont certains membres sont atteints de maladies non transmissibles, les revenus sont souvent consacrés à l'achat de médicaments et de traitements, au détriment de l'alimentation et de l'éducation, en particulier pour les filles et les femmes.

En gardant cela à l'esprit, il importe donc véritablement d'instaurer, dans les pays en développement, des systèmes de prestations sanitaires adaptés faisant place aux femmes. En effet, de nombreuses femmes ne parviennent pas à bénéficier de soins en raison de l'absence de soignantes, de la stigmatisation ou des normes sociales et

culturelles. Le manque de disponibilité et d'accessibilité des médicaments essentiels, des vaccins et des technologies de qualité abordables ne fait qu'aggraver le problème. Du fait de la longueur du trajet jusqu'aux centres de soins, les femmes et les filles rurales n'ont guère accès aux soins car, bien souvent, la nécessité de se faire accompagner par un homme de la famille entraîne la perte de deux salaires dans le foyer pour la durée du voyage. L'accès aux technologies de la communication peut contribuer à la fourniture de prestations sanitaires adaptées faisant place aux femmes. Des solutions innovantes telles que les programmes de m-santé (santé mobile) permettent de toucher les femmes dans leur foyer et de lever certains obstacles aux soins.

La prise d'engagements fermes et de mesures immédiates visant à prévenir et enrayer les maladies non transmissibles implique d'intégrer la prévention et le traitement de ces maladies dans les programmes de santé actuels à destination des femmes et des enfants, ce qui accélérera l'autonomisation des femmes grâce à une démarche globale fondée sur le parcours de vie en matière de prévention et de promotion de la santé.

À la lumière de ce qui précède, nous prions instamment la Commission :

- De veiller à faire de la lutte contre les maladies non transmissibles, à travers une approche de la santé fondée sur le parcours de vie, une pièce maîtresse de la promotion de l'autonomisation des femmes. La Commission devrait s'efforcer de s'appuyer sur les engagements concrets pris dans la Déclaration politique des Nations Unies de 2011 sur les maladies non transmissibles et le Document final des Nations Unies de 2014 sur l'examen des maladies non transmissibles, dans les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que dans la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent, en intégrant à son document final la prévention des maladies non transmissibles et l'accès aux médicaments essentiels et aux services de traitement de ces maladies. L'accès à des services de prévention et de soins de qualité abordables est une composante essentielle de l'autonomisation des femmes.
- De mettre l'accent sur l'équité pour s'assurer que personne n'est laissé pour compte. Pour veiller à ce que la réalisation des ODD améliore la situation de toutes les femmes et de toutes les filles tout au long de leur vie, il faudra disposer de données ventilées par sexe, par âge, par incapacité et par revenu.
- D'investir dans le renforcement des systèmes de santé et dans la formation des personnels de santé afin de permettre aux travailleurs sanitaires des collectivités d'atteindre les femmes et les filles dans les communautés rurales, améliorant ainsi l'accessibilité des services de santé.

UICC est prêt à fournir son appui aux États Membres pour favoriser l'autonomisation des femmes et l'intégration des programmes de lutte contre les maladies non transmissibles et des programmes de santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents, afin de contribuer à la création d'un avenir sain et équitable pour tous.